



Le Panama est un pays situé sur l'isthme reliant l'Amérique du Sud à l'Amérique Centrale. Il s'agit d'un micro-État mais dont l'importance dans le transport maritime mondial est de premier ordre.

IMPÔT / TAXES

0% d'impôt sur les sociétés. Seule une taxe annuelle forfaitaire équivalente à 700 euros est due à la date anniversaire de la création de la société.

Constitution	Domiciliation	Modèles de factures, en-têtes, cachets	Frais légaux	Comptabilité / mois	Service 72h	Renouvellement annuel
2.610 €	Inclus	Inclus	Inclus	N/A	270 €	1.600 €

CE QUE VOUS DEVEZ RETENIR

Le Panama est depuis longtemps une destination offshore très prisée. D'abord par les américains puis plus récemment par l'ensemble des utilisateurs de l'Offshore.

Depuis les années 80, le Panama accueille un nombre croissant d'entreprises œuvrant à travers le monde dans différents domaines. Ces entreprises ont choisi de s'y installer pour profiter des nombreux avantages offshore que le Panama offre aux non-résidents.

CRÉATION DE SOCIÉTÉS

Le Panama permet la constitution de sociétés avec les services d'un directeur nommé, assurant un anonymat au niveau du registre public. Le directeur de la société pouvant être de toute nationalité. Attention : sauf demande contraire de votre part, toutes nos sociétés sont créées avec un directeur nommé.

Les actions au porteur et les actionnaires nommés permettant de garantir l'anonymat sont autorisés.

Il n'existe pas d'obligation de capital minimum, ni d'obligation de libération.

COMPTABILITÉ ET TVA

Il n'existe aucune obligation de déposer une comptabilité et de maintenir les livres et pièces comptables sur le territoire. Toutefois, si une comptabilité est tenue, les autorités locales ont mis en place quelques règles à respecter. Elles ont notamment adopté les normes IFRS.

Le taux de TVA est de 7 %. Toutefois, certaines catégories produits sont exonérés, comme les aliments de base et les exportations.

A SAVOIR

Le Panama compte plus de 50 000 sociétés enregistrées. La juridiction détient plus de 50% des immatriculations de navires marchands au monde et voit sa flotte de pavillons croître chaque année.

Cette destination de délocalisation conviendra essentiellement aux entreprises ayant une activité dans le domaine de l'import/export, aux métiers liés au pétrole, à la mer, aux mines, au transport de marchandises ou de personnes, à l'affrètement de bateaux en tous genres et aux divers acteurs du transport aérien.

Délai de création : 15 jours.